



Rapport de Gestion 2001
2001



Vorsorgestiftung VSAO
Fondation de prévoyance ASMAC

Table des matières

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref	4
Chiffres-clés	5
Le mot du président	6
Rapport de la direction	8
Rapport sur les placements de la fortune	9
Schéma directeur	10
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC	11
Organisation de la fondation	14
Comptes annuels 2001	18
Annexe aux comptes annuels 2001	22
Rapport de l'organe de révision	46

Fondation de prévoyance ASMAC

fondée en 1983

Siège de la fondation

Kollerweg 32
Case postale 389
3000 Berne 6

Téléphone +41 31 350 46 00
Téléfax +41 31 350 46 01
E-mail vorsorgestiftung@vsao.ch
Internet www.fondation-asmac.ch

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref

La brièveté des contrats de travail et les changements d'employeur y afférents pendant la période de formation professionnelle et post-graduée des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique ont depuis toujours présenté des inconvénients financiers. En 1983, l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique ASMAC a créé la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le but d'assurer la prévoyance professionnelle des médecins employés.

En l'espace de quelques années, des contrats d'adhésion ont pu être conclus avec les hôpitaux publics et privés les plus importants. Etant donné que les prestations d'assurance auprès de chaque employeur doivent au moins être égales à celles de la propre caisse de pension, chaque contrat d'affiliation comporte un plan de prévoyance ASMAC spécifique. Les assurés restent en général affiliés à la caisse de pension lors d'un changement d'employeur pendant la période de formation professionnelle et post-graduée.

Les risques ont d'abord été assurés par le biais d'une assurance privée. La partie administrative a été confiée en outsourcing à un prestataire de services externe. La gérance de la fortune était exécutée en majeure partie par le comité du Conseil de fondation et la direction.

L'expertise actuarielle effectuée en 1996 a confirmé que la Fondation de prévoyance ASMAC était alors en mesure d'assumer, de manière autonome, la gestion complète des risques de décès et d'invalidité.

Suite à des prestations insuffisantes de la société prestataire de services en outsourcing, le Conseil de fondation a décidé de passer également à une gestion autonome de la fortune et des assurés, à partir du 1er janvier 1997.

Après la reprise complexe des données des assurés et l'adaptation du système de gestion, le recrutement et la formation du personnel, les prestations ont pu être considérablement améliorées au cours des dernières années.

Entre 1998 et 2001 le capital épargne vieillesse a pu être rémunéré à 8 %. Avec un délai d'attente de 6 mois, à partir de l'année 2001, le taux des cotisations pour risque ne s'élève plus qu'à 1,2 % du salaire assuré. En cas d'interruption de travail ou de séjour à l'étranger, les risques de décès et d'invalidité continuent à être couverts par des primes sans concurrence. Les frais de gestion sont entièrement à la

charge de la fondation. Ils seront couverts, par les produits de capitaux.

Suite à d'importantes corrections sur le marché des actions, les provisions pour fluctuations de valeur sur les titres ont dû être dissoutes en grande partie au cours de l'exercice; le Conseil de fondation a décidé de réduire temporairement la rémunération du capital épargne vieillesse à 4 % à partir de 2002.

Dans les années à venir, les provisions pour fluctuations de valeur sur les titres devront à nouveau être créées en fonction de la stratégie de placement.

Chiffres-clés Comptes annuels 2001

Structure de la caisse de pension

Fondation / Siège	1983 / Berne
Structure juridique	Fondation
Nature de la caisse	Caisse autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Contrat de prévoyance risque	Primauté des prestations
Nombre d'assurés actifs / retraités	11'563 / 265
Nombre de comptes de libre passage	2'310

Données actuarielles

Avoirs actif	MCHF	637,6
Avoirs comptes de libre passage	MCHF	106,2
Avoirs d'assurés percevant une rente	MCHF	77,1
Degré de couverture**		100,1

Bilan

Actif	MCHF	Passif	MCHF
Placements à court terme	85,8	Capital étranger	4,9
Placements à long terme	799,7	Provisions	35,9
		Capital engagé	844,0
		Fonds à la disposition de la fondation	0,7
Total actif	885,5	Total passif	885,5

Compte d'exploitation

Charges	MCHF	Produits	MCHF
Charges de prévoyance	318,4	Produits de prévoyance	283,9
Charges d'administration et de gestion des biens	160,5	Produits de capitaux et autres produits	195,2
Excédent de produits	0,2		
Total charges	479,1	Total produits	479,1

Rémunération du capital épargne vieillesse	8 %
Charges administratives moyennes* par assuré en l'an 2001	CHF 225,0

* sans frais de transaction de valeurs

** taux d'intérêt CFA/PRASA 4 %

Le mot du président

Nous avons vécu une année particulièrement difficile et pathétique. Des événements, que sans doute personne n'aurait cru possibles, sont survenus au début de l'année 2001. De nombreuses valeurs fondamentales ont été ébranlées; les conséquences des divers événements de l'année passée se sont répercutées d'une façon ou d'une autre sur nombre d'entre nous. Une inquiétude légitime s'est fait ressentir auprès des assurés. Subitement, les institutions de prévoyance professionnelle étaient à l'ordre du jour, et pour de nombreux assurés s'est posée la question de l'état de leur propre prévoyance vieillesse.

La Fondation de prévoyance ASMAC n'a pas été épargnée par l'érosion des cours, et elle a dû clore l'exercice avec une performance négative de 11 % sur l'ensemble des placements (+ 7,78 % l'année précédente). Ce résultat est la conséquence d'une tendance à la baisse du marché des capitaux et des titres depuis avril 2000. Les provisions accumulées depuis de nombreuses années (CHF 178,1 millions disponibles pour des fluctuations de valeur sur les placements et des fluctuations du produit) ont été utilisées à présent, principalement pour couvrir les pertes subies dans le portefeuille.

Malgré une perte considérable réalisée sur les placements en capitaux, la Fondation de prévoyance ASMAC a passé le cap de l'année 2001 de manière positive et présente un degré de couverture de plus de 100 % après dissolution des provisions. Le Conseil de fondation est cependant conscient qu'une deuxième année avec une performance identique à celle de 2001 ne doit pas se reproduire. Etant donné que les pronostics sur le marché des capitaux et des titres sont plutôt pessimistes, et qu'on ne peut escompter une nette amélioration, le Conseil de fondation a décidé, comme première mesure, de réduire la rémunération du capital épargne vieillesse de 8 % à 4 % dès l'année 2002. De cette manière, la création de nouvelles provisions adaptées à la stratégie de placement doit pouvoir être garantie.

Comme les années précédentes, le Conseil de fondation suivra de près l'évolution des marchés financiers et décidera, conjointement avec l'Asset Manager, du placement approprié de la fortune.

Actuellement, la première révision de la LPP, traitée en session extraordinaire en avril 2002, ne manque pas de susciter un grand intérêt. Les principaux points de discorde seront probablement la déduction de coordination et le taux de conversion. Une flexibilisation ou une réduction du montant de déduction de coordination aurait pour conséquence de soumettre de plus en plus, également des personnes tra-

vallant à temps partiel ou ayant un petit revenu à la prévoyance professionnelle. Le Conseil national a finalement opté pour un compromis en flexibilisant le montant de déduction de coordination. La Fondation de prévoyance ASMAC a adopté, depuis des années, une réglementation tenant fortement compte des personnes travaillant à temps partiel ou ayant un petit revenu.

Le taux de conversion, défini en %, fixe le montant des futures rentes annuelles lors de la prise de retraite. Ce taux de conversion tient compte de l'espérance de vie moyenne de la population suisse. Celle-ci a sensiblement augmenté au cours des 10 dernières années. Le taux de conversion actuel s'élève à 7,2 %, c'est à dire que de 100'000 francs de capital vieillesse résultera une rente de 7'200 francs. Le Conseil national a donc pris en compte le relèvement de l'espérance de vie et réduit en conséquence le taux de conversion à 6,8 %. Ceci signifie que dans les 10 années à venir, la rente de vieillesse passera graduellement à 6'800 francs. Sur ce point, il n'y aura aucun changement pour l'instant à la Fondation de prévoyance ASMAC qui compte momentanément 12 retraité(e)s. A ce sujet, il est bon de rappeler que la particularité de la Fondation de prévoyance ASMAC consiste en une caisse de transition pour les médecins-assistant(e)s et cheff(e)s de clinique. Après leur activité en tant que médecins-cheff(e)s de clinique, les assurés changent en général de caisse de prévoyance en prenant leur nouvelle fonction.

Le Conseil de fondation a tenu trois réunions ordinaires, au cours desquelles les sujets suivants ont été traités:

28 mars 2001

- Élection des membres du Comité chargé des investissements et du Service de traitement des cas de prestations
- Reporting financier
- Nouvelles bases techniques CFA 2000
- Adaptation de l'assurance d'interruption au nouveau règlement de la fondation
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction
- Médecin hospitalier, nouveau type de médecin
- L'ASMAC, en tant que groupe

27 juin 2001

- Expertise actuarielle de PRASA
- Rapport de révision et managementletter de PricewaterhouseCoopers SA
- Rapport de gestion 2000
- Élection de l'organe de contrôle pour 2001
- Reporting financier
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

21 novembre 2001

- Révision du règlement de la fondation
- Révision de l'assurance d'interruption
- Révision des directives pour l'octroi de prêts hypothécaires
- Révision du règlement du personnel
- Révision intermédiaire 2001
- Reporting financier
- Rémunération du capital épargne vieillesse à partir du 1er janvier 2002
- Comparaison frais/budget 2001, budget 2002
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

Berne, le 12 juin 2002

Fondation de prévoyance ASMAC



Dr med. Heinz Mumenthaler
Président

Rapport de la direction

Après la révision totale des statuts de la fondation effectuée au cours de l'année précédente, seules quelques adaptations du règlement de la fondation ainsi que des directives à usage interne à la fondation ont dû être réalisées au cours de l'exercice écoulé. Dans le règlement de la fondation, le droit à une rente d'invalidité et de vieillesse pour les cas au bénéfice de prestations a été nouvellement défini. Dans le domaine de l'assurance d'interruption, des adaptations sur la forme et sur le fond ont été effectuées. Par ailleurs, la direction a procédé à l'évaluation d'un nouveau logiciel pour la gestion des assurés et des titres. Le Conseil de fondation a accordé les crédits nécessaires à cet effet et a mandaté le bureau pour la réalisation.

L'effectif des assurés a augmenté de 723 au cours de l'exercice. Au total, 23 nouvelles conventions d'adhésion ont été signées. Parallèlement, cinq conventions d'adhésion ont été résiliées, dont trois du canton des Grisons.

Grâce à la réduction des nombreux plans de prévoyance existants et malgré l'augmentation des dossiers d'assurés et des conventions d'adhésion, les exigences vis-à-vis du logiciel ont pu être optimisées, les coûts de gestion du bureau à nouveau réduits, les procédures de travail simplifiées et la sécurité des données améliorée.

Une enquête effectuée auprès des membres de l'ASMAC au cours de l'année passée a montré que l'assurance risque en cas d'interruption de travail suscite le plus grand intérêt. La Fondation de prévoyance ASMAC occupe une place de leader sur le marché avec cette prestation et les primes pratiquées. A la différence du 2ème pilier, tous les requérants doivent remplir une déclaration de santé dûment signée pour contracter une assurance d'interruption.

Dans le domaine des cas de prestations, nous avons adapté le règlement en le rendant plus univoque. L'amélioration se traduit avant tout par une réduction du temps de traitement des cas de prestations. Le reporting très détaillé des cas de prestations informe de manière explicite du montant futur adéquat de la prime de risque. Nous avons pu constater avec satisfaction que jusqu'à présent, la prime était calculée de manière très juste, mais toutefois suffisante pour pouvoir subvenir entièrement à toutes les nouvelles obligations de prestations de l'année en cours.

La collaboration avec les hôpitaux et les institutions affiliés a encore été améliorée pendant l'année en cours. Nous avons pu constater une meilleure compréhension entre les responsables concernés des admi-

nistrations des hôpitaux et ceux de la Fondation de prévoyance. Nous accordons une grande importance à ces bons contacts, et nous sommes convaincus de pouvoir ainsi mieux conseiller et assister nos assurés.

A l'avenir, notre objectif principal restera de gérer la fortune de votre caisse de pension de manière professionnelle, et d'offrir des prestations optimales à des coûts restreints.

Peter Scotton
Directeur

Rapport sur les placements de fortune

Nous n'avons pas pu échapper aux courants négatifs qui ont marqué l'exercice 2001. Les titres qui nous ont permis de réaliser une performance plus qu'excellente l'année dernière, ont été touchés par la forte tendance à la baisse. Au total, notre portefeuille a réalisé une performance négative de 6,32 % par rapport au Benchmark.

Ci-après les montants des différentes catégories de placements ayant conduit à ce résultat:

Valeurs nominales Suisse

Le résultat nettement moins satisfaisant de la Fondation de prévoyance ASMAC, résultant avant tout des mois de septembre et octobre, reflète entre autres les conséquences de la débâcle de Swissair se répercutant sur les obligations.

Valeurs nominales en monnaies étrangères

Après un très bon départ en début d'année, la valeur du dépôt n'a pas suivi l'évolution du Benchmark et n'a plus pu rattraper l'écart de 3,1 % au cours des mois de novembre et décembre 2001.

Actions Suisse

La contre-performance est due avant tout aux engagements dans des valeurs secondaires et dans certaines valeurs spéciales telles que Berna Biotech, Tecan, Schweiter et Orell Füssli. En outre y est également comprise l'influence de l'affaire Swissair sur le cours des actions. Si l'on considère la période depuis le 1er janvier 1999, l'avance du dépôt actions Suisse s'est réduite à 7,15 % par rapport au Benchmark.

Actions étranger

De même qu'au cours de l'exercice précédent, nous nous sommes principalement engagés dans la biotechnologie et dans des valeurs à caractère durable. Toutefois, ces valeurs, comme les valeurs technologiques, ont plus souffert que les valeurs standard.

Catégorie	MCHF	ASMAC	Benchmark	Différence
1) Valeurs nominales Suisse	172,0	1,7 %	3,9 %	-2,2 %
2) Valeurs nominales en monnaies étrangères	159,0	4,7 %	1,6 %	3,1 %
Actions Suisse	163,0	-36,0 %	-22,0 %	-14,0 %
Actions étranger	141,0	-22,0 %	-14,5 %	-7,5 %
3) Mixta-LPP	29,7	-5,8 %	-4,8 %	-1,0 %
Immeubles et participations	68,4	5,1 %	3,6 %	1,5 %
Propres immeubles	87,0	6,0 %	3,6 %	2,4 %
Hypothèques à des membres	62,5	4,1 %	4,4 %	-0,3 %

- 1) Obligations et avoirs compte courant, y compris les primes uniques auprès des sociétés suisses d'assurance-vie pour environ 38,0 millions de francs
- 2) Obligations et avoirs compte courant
- 3) Mixta-LPP avec 35 % en actions - instruments de placements collectifs de CSAM

Propres immeubles

Notre portefeuille en immeubles se caractérise par le fait que nous nous engageons principalement dans des constructions neuves avec un bon niveau d'équipement. Avec un rendement net de 6 %, hors considération d'éventuelles augmentations de valeur, cette position du portefeuille a contribué positivement à la stabilisation de la performance globale.

Hypothèques aux membres

Le peu de différence de notre performance avec le Benchmark démontre que notre objectif d'offrir des taux d'intérêt hypothécaire à des conditions compétitives a bien été atteint. Les membres du Comité chargé des investissements sont d'avis qu'il ne serait pas correct que les 500 assurés bénéficiant d'une hypothèque de la Fondation de prévoyance ASMAC soient avantagés, au détriment des quelque 13'500 autres assurés, par des taux hypothécaires situés nettement en dessous des conditions du marché.

Opérations sur instruments dérivés

La contribution des instruments dérivés au résultat total a été d'environ 8 millions CHF. Ce résultat a été atteint en grande majorité avec des instruments dérivés sur des actions suisses, une part moindre a concerné des actions étrangères. La contribution la plus faible provient des instruments dérivés sur des obligations suisses.

Participations à des sociétés-venture

Les participations à des sociétés-venture, déjà amorties à un franc, amélioreront la performance dans le cas d'une vente ou d'une mise en cotation en bourse. A ce jour, elles représentent des réserves d'une valeur inconnue. Dans le cas de l'entreprise **ecopower energy solutions SA** qui fabrique des unités «mini-cogénération» à gaz, le Comité chargé des investissements a décidé de fermer l'entreprise. En Allemagne, qui constitue pour l'instant le marché principal, le prix du gaz naturel a augmenté, celui de l'électricité a diminué. Nous devons en conclure que l'atteinte du seuil de rentabilité a été repoussée à une date indéterminée; pour assurer la continuité de l'entreprise, nous aurions dû investir plusieurs millions de francs.

L'issue, en ce qui concerne l'entreprise **SwissLEM SA** est incertaine. A ce jour, l'entreprise se trouve en sursis concordataire. Ceci provient du fait que l'actionnaire principal de SwissLEM SA, la société financière Commcept Trust SA (aujourd'hui TuxedoInvest SA) a annulé l'été dernier son engagement de financement de la production du nouveau véhicule. Des négociations ayant pour objectif d'assurer la production du nouveau véhicule sont en cours.

L'entreprise **Digital Logic SA**, notre troisième participation dans une société-venture, a fait parler d'elle dernièrement: elle fabrique le plus petit PC à ce jour, qui comprend toutes les interfaces usuelles. Le Comité chargé des investissements considère les perspectives de cette participation avec un optimisme prudent.

Dr med. Hans Oetliker
Asset Manager

Schéma directeur de la fondation de prévoyance ASMAC

Nos clients, c'est-à-dire les assurés et les administrations d'hôpitaux, constituent le centre de nos activités. Ils bénéficient toujours de la priorité.

Nous voulons conseiller au mieux nos clients et leur offrir le meilleur rendement.

La recommandation de nos prestations à des tiers par nos clients représente notre référence de qualité.

Nous respectons notre personnel. Nous voulons employer des collaborateurs compétents faisant preuve d'un grand professionnalisme dans le domaine social.

Nous agissons selon les principes de base de ce schéma directeur, l'acte de la fondation, le règlement ainsi que les prescriptions légales.

Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC

Prestations de vieillesse

- Rentes de vieillesse
- Prestations de vieillesse en cas de retraite partielle
- Paiement du capital épargne vieillesse
- Paiement partiel du capital ou de la rente de vieillesse
- Rentes d'enfants de retraités

Prestations pour survivants

- Rentes de conjoint avec assimilation du statut de concubin(e) au statut de conjoint
- Indemnité en cas de remariage
- Rentes d'orphelins partiels ou à part entière
- Capital en cas de décès

Prestations d'invalidité

- Rente d'invalidité
- Libération des cotisations d'épargne et de risque
- Rente pour enfants d'invalides
- Rente-pont

Prestations de sortie

- Remboursement partiel par suite de divorce
- Utilisation de la prestation de sortie pour l'encouragement à la propriété du logement
- Transfert vers une nouvelle institution de prévoyance / Paiement en espèces lorsque la personne assurée quitte définitivement la Suisse ou lorsqu'elle s'établit à son propre compte avec un taux d'activité de 100 %
- Compte de libre passage

Autres prestations

- Mesures spéciales
- Prestations minimales pour la génération d'entrée
- Assurance d'interruption

Nos objectifs – Nos prestations

L'adaptation constante des prestations aux besoins de nos assurés constitue l'un de nos objectifs principaux.

Dans notre caisse, les divers avoirs épargne vieillesse sont accumulés selon le principe de la primauté des cotisations. Le capital épargne vieillesse est constitué par les cotisations d'épargne annuelles, les prestations de libre passage acquises, les éventuels autres versements et les intérêts courus.

Le montant des rentes de vieillesse est calculé sur la base de l'avoir épargne vieillesse disponible lors de la retraite, multiplié par le taux de conversion, qui est actuellement de 7,2 %.

La personne assurée peut faire une demande écrite pour le versement du capital épargne vieillesse au lieu de la rente de vieillesse, au plus tard trois mois avant l'âge de la retraite. Le versement du capital épargne vieillesse entraîne l'extinction de tous les droits de rente vis-à-vis de la Fondation de prévoyance ASMAC.

Les personnes assurées devenant invalides avant d'avoir atteint l'âge de retraite, à la suite d'une maladie ou d'un accident, ont droit à une rente correspondante. Ces prestations sont coordonnées avec d'éventuels tiers-assureurs. Elles ne sont pas calculées sur la base de l'avoir épargne vieillesse, mais sur la base du salaire annuel assuré. Les prestations de risque sont donc calculées selon le principe de la primauté des prestations.

La Fondation de prévoyance ASMAC au service de ses assurés

- Prestations de haut niveau
- Respect de nos engagements vis-à-vis de nos assurés
- Relations de confiance à long terme avec nos clients
- Disponibilité et motivation de nos collaboratrices et collaborateurs

Avantages de la Fondation de prévoyance ASMAC depuis l'introduction de son entière autonomie en 1997

- En général, libre passage intégral pour les assurés
- Cotisations de risque nettement inférieures à celles pratiquées dans la branche, indépendamment de l'âge et du sexe
- Offre avantageuse d'une assurance risque en cas d'interruption de travail
- Prestation de rente-pont en cas d'invalidité par le biais des ressources de la fondation
- Distinction nette entre les prestations de vieillesse et les prestations de risque
- Pas de réduction des prestations de risque lors du versement de capital en cas de divorce
- Pas de réduction des prestations de risque en cas de versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL)
- Pas de réduction du taux de conversion en cas de retraite à 62 ans
- Frais de gestion peu élevés
- Adaptation de toutes les rentes au renchérissement
- Pas de charges pour les assurés et les employeurs pour le fonds de sécurité
- Pas de contrôle de l'état de santé en ce qui concerne la part qui dépasse la couverture obligatoire
- La décision pour l'obtention du paiement du capital avant l'âge de retraite a été réduite à trois mois
- Une personne assurée vivant en communauté de vie similaire au mariage, également avec un partenaire du même sexe, est assimilée au statut de conjoint, dans la mesure du respect de certaines conditions restrictives
- Lorsqu'une personne assurée décède sans laisser de survivants ayant droit à une rente, un capital-décès à hauteur d'un salaire annuel brut, au maximum toutefois le capital épargne vieillesse disponible le jour du décès, est attribué

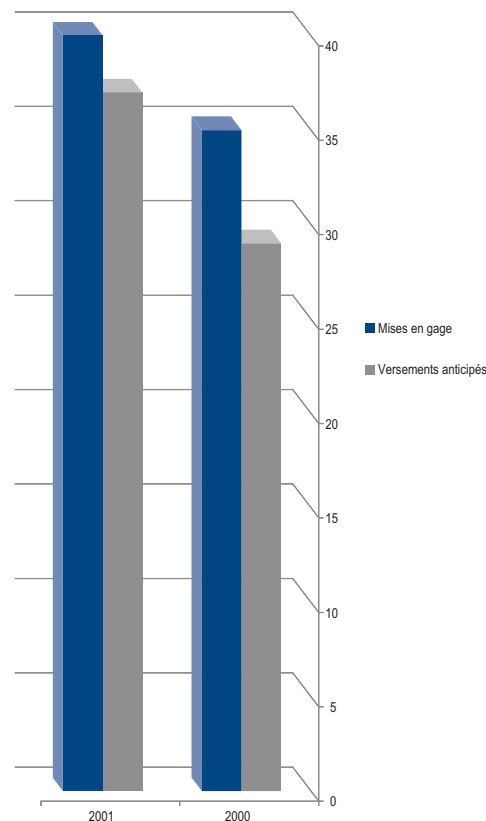
Possibilités d'affiliation

- Contrats collectifs
- Assurance d'interruption

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

La Fondation de prévoyance ASMAC conseille ses assurés avec compétence sur les avantages et les inconvénients en cas de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de la propriété du logement destiné à l'usage propre. Un avantage essentiel pour les personnes assurées auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, consiste en la consultation neutre et indépendante. En outre, l'étude et le traitement des requêtes sont gratuits auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC. Du fait de la différenciation claire entre les cotisations de risque et les cotisations d'épargne, la Fondation de prévoyance ASMAC renonce à réduire les prestations en cas d'invalidité ou de décès. Le versement anticipé a une influence directe sur le capital épargne vieillesse au moment du calcul de la rente de vieillesse.

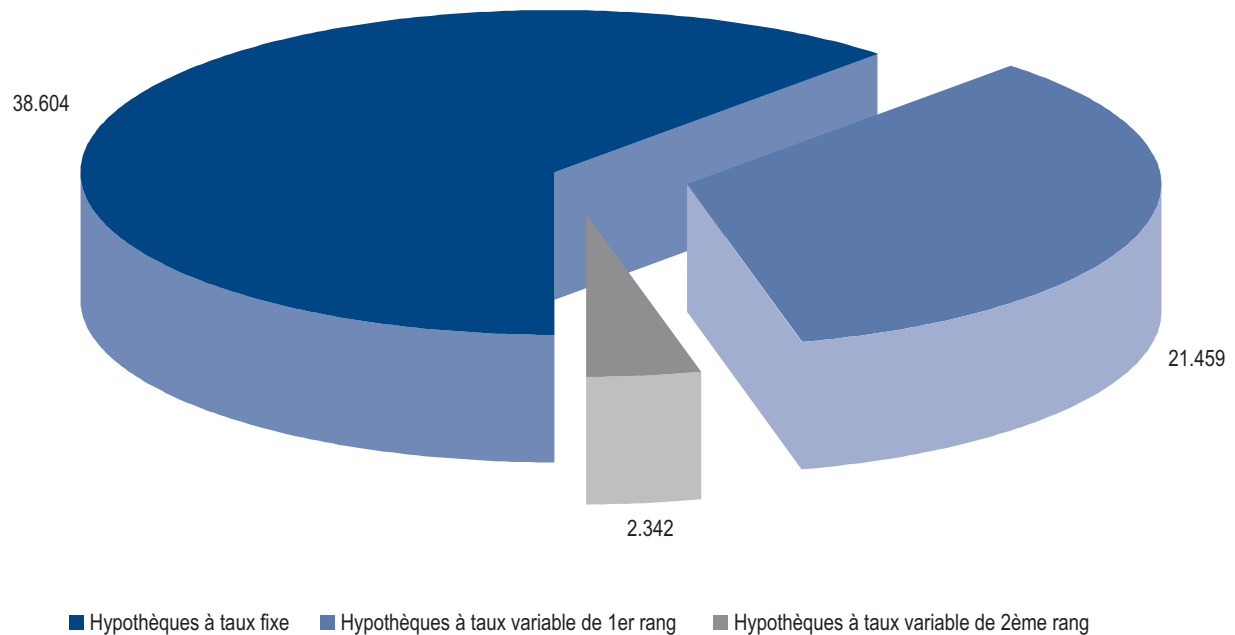
Demands EPL traitées 2000/2001



Prêts hypothécaires

La Fondation de prévoyance ASMAC met à disposition de ses assurés, des membres de l'ASMAC ainsi que de leurs proches, dans la mesure des possibilités financières et sur leur demande, des prêts hypothécaires à des taux d'intérêts intéressants, exclusivement pour la propriété à usage propre (maison familiale, propriété par étage). Le montant minimum pour un prêt est de 200'000 CHF, au maximum toutefois de 70 % de la valeur vénale, dont 60 % au maximum en 1er rang.

Prêts hypothécaires au 31 décembre 2001 pour un total de 62'405 milliers de CHF



Organisation de la fondation

Objectif de la fondation

La Fondation de prévoyance ASMAC (dénommée ci-après fondation), a pour but d'assurer en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employés ainsi que pour d'autres académiciens, pendant la période de formation post-graduée, les employés de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle peut, dans le cadre de ses activités, dépasser les dispositions prévues dans la LPP.

La fondation peut exceptionnellement assurer la prévoyance professionnelle pour du personnel non académique employé auprès d'employeurs affiliés, ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres académiciens. L'adhésion des employeurs est conclue sur la base de conventions d'adhésion écrites.

Organes

Le Conseil de fondation constitue l'organe supérieur de la Fondation de prévoyance ASMAC. Il est composé à parts égales par des représentants des employeurs affiliés (cantons et hôpitaux) et des employés affiliés (médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employés ainsi que pour d'autres académiciens, pendant la période de formation post-graduée). Le Comité chargé des investissements s'occupe de la gestion des biens de la fondation, alors que le Service de traitement des cas de prestations traite les prestations d'assurance.

Statut juridique

Acte du	6 juin 1983
	révisé le 21 novembre 2000
Règlement du	27 juin 2000
Règlement administratif du	20 septembre 2000
Règlement des placements de fortune du	20 septembre 2000

Membres du Conseil de fondation représentant les employés

Dr med. **Urs Eichenberger** *
Institut d'anesthésiologie
Département DAIN
Hôpital de l'Île
3010 Berne

Lucius Huber *
Docteur en droit
Case postale 336
Dufourstrasse 11
4010 Bâle

Dr med. **Hugo Kupferschmidt** **
Centre suisse
d'informations toxicologiques de Zurich
8030 Zurich

Dr med. **Eric Odenheimer**
Hôpital cantonal de Bâle
Polyclinique médicale universitaire
4031 Bâle

Hôpital universitaire de Zurich
Département de médecine interne
Service de gastro-entérologie
et d'hépatologie
Rämistrasse 100
8091 Zurich

Dr med. **Beat Helbling** **
Hôpital universitaire de Zurich
Département de médecine interne Service de gastro-entérologie
et d'hépatologie
Rämistrasse 100
8091 Zurich

Marzena Kopp-Podlewski
Licenciée ès sciences économiques
Institut suisse d'organisation bancaire
Plattenstrasse 14
8032 Zurich

Dr med. **Heinz Mumenthaler**
(Président)
Kirchstrasse 52
3097 Liebefeld

Dr med. **Gert Printzen**
Laboratoire central de chimie
Département DOLS
Hôpital de l'Île
3010 Berne

* membres du Comité chargé des investissements

** membres du Service de traitement des cas de prestations

Membres du Conseil de fondation représentant les employeurs

Véronique Dutoit-Aemmer

Office du Personnel
Hospices cantonaux
Rue du Bugnon 21
1005 Lausanne

Rolf Huber * (vice-président)

Licencié en droit
Directeur de la caisse d'assurance
des fonctionnaires du canton de Zurich
Case postale
8091 Zurich

Jutta Pils

Licenciée en droit
Personnel/Formation/Droit
Hôpital cantonal de Bâle
Hebelstrasse 36
4031 Bâle

Theodor Steger **

Licencié ès sciences économiques
Directeur
Hôpital cantonal d'Olten
4600 Olten

Autorité chargée de la prévoyance

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne OASSF

Nydegasse 11
3011 Berne

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG

Hallerstrasse 10
3012 Berne
Tél. 031 306 81 11

Rolf Hochuli *

Docteur ès sciences économiques
Directeur Services
Hôpital de l'Île
3010 Berne

Elmar Florin Kobler

Docteur ès sciences politiques
Directeur de l'Office du personnel
du canton de Saint-Gall
Davidstrasse 35
9001 Saint-Gall

Pascal Scholl

Licencié ès sciences économiques
Département des finances du canton d'Argovie
Ressort P + O
Tellihoehaus
5004 Aarau

Christine Zimmermann **

Association des hôpitaux zurichoïses (VZK)
Case postale
8610 Uster

Experts en prévoyance professionnelle

Prasa

Experts en prévoyance professionnelle
Gessnerallee 32
Case postale 587
8023 Zurich
Tél. 01 298 12 11

Gérance

Peter Scotton
Directeur

Finances

Michael Liechti
Directeur suppléant
Prêts hypothécaires
Cas de prestations

Dr med. Hans Oetliker
Asset Manager

Heinrich Schüpbach
Comptabilité

Andrea Bütikofer
Comptabilité
Secrétariat

Jacqueline Kocher
Gestion des biens immobiliers

Sarah Feller
Secrétariat
Gestion des biens immobiliers

Administration des assurés

Martin Ammann
Responsable de l'administration

Christoph Rytz
Responsable suppléant de l'administration

Christina Bucher
NE, FR, VS, VD (CHUV),
Assurances d'interruption

Patrick Danieli
BE (canton de Berne)
Informatique

Agnes Gerber
LU, UR, SZ, GL, OW, NW, ZG, SH, AR, TG,
GR, AG, SO, ZH (VZK, ville de Zurich)

Andreas Kasapidis
BE (hôpitaux régionaux)
VD (hôpitaux régionaux)
ZH (canton de Zurich)

Cornelia Müller-Gugger
BL, BS, SG

Lorenzo Presotto
Encouragement à la propriété du logement

Sandra Wyss
ZH (université, service des fonds, moyens de tiers)
Cas de prestations
Prestations de rentes

Comptes annuels / bilan au 31 décembre 2001

	2001 CHF	2000 CHF
Actif		
Placements à court terme		
Liquidités, placements à terme	66'217'446.43	60'271'083.32
Débiteurs (employeurs)	10'473'655.20	8'986'915.17
Comptes courants administration des immeubles	2'028'316.81	231'003.12
Divers débiteurs	169'342.15	177'841.15
Impôt anticipé	1'153'829.17	1'615'315.57
Poste de régularisation des comptes actifs	5'779'522.45	6'670'451.90
	85'822'112.21	77'952'610'23
Placements à long terme		
Titres	659'225'460.45	755'081'738.55
Hypothèques	62'405'100.00	65'526'800.00
Participations		
› Actions	2'580'800.00	
› Prêts	7'814'838.75	
› Ajustements de valeur	<u>- 10'395'636.75</u>	
Immeubles	2.00	2.00
Constructions en cours et terrains	65'833'001.00	52'898'325.45
Immobilisations corporelles	12'140'619.55	25'095'837.15
	83'200.00	133'500.00
	799'687'383.00	898'736'203.15
Total actif	885'509'495.21	976'688'813.38

Comptes annuels / bilan au 31 décembre 2001

		2001 CHF	2000 CHF
Passif			
Capital étranger			
Créditeurs		858'450.98	774'464.05
Compte courant fonds de sécurité		425'000.00	425'000.00
Valeurs de remplacement négatives options		2'829'050.40	5'700'309.80
Entrées en fonction et démissions en suspens		121'439.35	101'456.10
Poste de régularisation des comptes passif		323'062.65	189'168.60
Dettes hypothécaires		302'000.00	302'000.00
		4'859'003.38	7'492'398.55
Provisions			
Fluctuations de valeur sur les placements		6'000'000.00	130'000'000.00
Fluctuations produits		29'800'000.00	48'000'000.00
Autres fluctuations		100'000.00	100'000.00
		35'900'000.00	178'100'000.00
Capital engagé			
Capital épargne		743'791'139.95	679'335'146.25
Capital de réserve pour rentes		77'100'000.00	70'000'000.00
Provisions de prévoyance		14'000'000.00	32'100'000.00
Réserves pour couverture des risques de fluctuations		9'200'000.00	9'200'000.00
		844'021'139.95	790'635'146.25
Fonds à disposition de la fondation			
Etat	461'268.58		
Excédent produits	<u>198'083.30</u>	659'351.88	461'268.58
Total passif		885'509'495.21	976'688'813.38

Comptes annuels / compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2001

	2001 CHF	2000 CHF
Charges		
Charges de prévoyance		
Rentes et dédommagements	5'121'542.37	4'660'635.62
Prestations en cas de départ	113'241'402.05	96'181'542.75
Retraits anticipés LPP et divorce	3'900'130.75	4'188'675.70
Création capital épargne	132'987'704.95	121'078'789.40
Intérêts sur capital épargne	51'035'664.40	46'951'637.60
Fonds de sécurité	382'533.00	430'856.00
Affectation		
› Capital de couverture pour prestations de rente	11'716'669'25	16'426'722.50
› Provision de prévoyance	0.00	3'400'000.00
	318'385'646.77	293'318'859'57
Charges d'administration et de gestion des biens		
Charges d'administration	2'994'139.28	3'078'609.82
Création ajustement de valeur sur		
› participations	984'359.65	2'312'939.45
› immeubles	39'784.75	0.00
Charges pour immeubles	440'414.96	2'425'657.88
Amortissement sur		
› immobilisations corporelles	83'203.40	134'777.30
Intérêts	0.00	54'904.95
Pertes réalisées ou non réalisées sur le change sur		
› titres, y compris frais bancaires	153'490'246.28	36'768'655.22
Pertes sur le change de monnaies étrangères	2'409'120.32	2'827'355.68
Autres charges	40'281.20	0.00
Charges extraordinaires	4'316.90	182'207.58
	160'485'866.74	47'785'107'88
Total charges	478'871'513.51	341'103'967.45
Excédent produits/charges	198'083.30	- 4'602'527.51
	479'069'596.81	336'501'439.94

Comptes annuels / compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2001

	2001 CHF	2000 CHF
Produits		
Produits de prévoyance		
Cotisations des employeurs	58'803'056.70	54'143'872.10
Cotisations des employés	49'242'288.95	45'572'758.14
Autres cotisations	106'201.98	30'325.01
Primes uniques	33'427'339.17	31'235'759.05
Prélèvement		
› Capital épargne	119'567'375.65	101'853'016.00
› Capital de couverture pour prestations de rente	4'616'669.25	3'526'722.50
› Provisions de prévoyance	18'100'000.00	0.00
	283'862'931.70	236'362'452.80
Produits de capitaux et autres produits		
Produit de titres et intérêts	20'805'087.33	21'871'488.12
Produit des intérêts hypothécaires	2'691'943.35	2'671'827.05
Produit des loyers des immeubles	3'786'151.45	2'860'598.41
Dissolution ajustement de valeur		
› Immeubles	0.00	85'398.70
Gains sur le change réalisés ou non réalisés sur		
› titres, y compris frais bancaires	19'808'802.90	66'897'751.75
Gains sur le change de monnaies étrangères	4'576'050.33	659'559.58
Autres produits	39'183.70	4'549'399.16
Produits extraordinaires	1'299'446.05	542'964.37
Prélèvement de provisions		
› Fluctuations de valeur sur les titres	124'000'000.00	0.00
› Fluctuations produits	18'200'000.00	0.00
	195'206'665.11	100'138'987.14
Total produits	479'069'596.81	336'501'439.94

Annexe aux comptes annuels

I. Principes de comptabilisation et présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation ont été effectués selon les prescriptions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Le rapport de gestion comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe au bilan et au compte d'exploitation, permet d'avoir un aperçu aussi exact que possible de la situation financière de l'institution de prévoyance. D'éventuelles plus-values réalisées à la suite d'une considération de la valeur vénale le jour de la clôture du bilan figurent au paragraphe «représentation de la situation financière effective».

II. Placements de la fortune et principes d'évaluation

1. Principes et organisation des placements de la fortune

En tant qu'organe supérieur de la fondation de prévoyance, le Conseil de fondation a défini l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les compétences des autorités mandatées à cette fin dans un règlement de placement. La structure de placement à suivre, fixée à long terme, est définie dans une stratégie de placement. La formulation de la fourchette garantit de manière qualitative et quantitative, que seuls des risques supportables sont pris. Le Conseil de fondation a nommé un Comité chargé des investissements.

Structure de dépôt stratégique (Asset Allocation)

Catégorie de placement	Fourchette		Stratégie		Etat			
	minimum	maximum		total	31.12.2001	total	31.12.2000	total
Valeurs nominales								
Liquidités	0%	10%	5%		8,7%		7,2%	
Hypothèques/Prêts *	10%	20%	18%		11,6%		11,0%	
Obligations CHF	5%	20%	13%		14,1%		12,6%	
Obligations monnaie étrangère	10%	20%	13%	49%	13,3%	47,7%	14,2%	45,0%
Total valeurs nominales	35%	65%		49%		47,7%		45,0%
Biens corporels								
Actions Suisse	15%	25%	21%		19,1%		24,3%	
Actions Etranger	10%	20%	15%	36%	16,4%	35,5%	16,3%	40,6%
Immeubles	10%	20%	15%	15%	16,8%	16,8%	14,4%	14,4%
Total biens corporels				51%		52,3%		55,0%
Total valeurs nominales/biens corporels				100%		100%		100%
Part en monnaie étrangère	20%	40%	28%		34,5%		30,5%	

* y compris contributions uniques auprès de compagnies d'assurances / libres depuis le 1er avril 2000 c'est à dire article 55e OPP2 résilié

Le Comité chargé des investissements définit la stratégie de placement et tranche les cas particuliers, notamment lors de l'acquisition de participations ou de biens immobiliers non cotés en bourse.

La stratégie de placement est précisée par la définition d'un Benchmark (portefeuille de comparaison fictif) qui sert d'instrument de contrôle au responsable du portefeuille, à la direction et au Conseil de fondation pour l'application de leur politique de placement.

Depuis le mois d'avril 1999, tous les titres sont gérés sur un seul compte de dépôt dans le cadre d'un «Global Custody». Grâce à cette mesure, nous disposons, au 15 de chaque mois, d'un reporting financier global détaillé et bien structuré, qui nous permet la comparaison avec le Benchmark. Il comporte également un reporting détaillé des opérations sur instruments dérivés.

Ce reporting est adressé tous les trois mois au Conseil de fondation, et tous les mois aux membres du Comité chargé des investissements. Lors des séances, le comité contrôle la stratégie, la performance et les directives.

2. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués de manière identique à l'année précédente:

2.1 Obligations et actions

L'évaluation des obligations est faite selon leur valeur nominale, et celle des actions selon le taux de change au jour de clôture du bilan. Des postes négatifs issus d'opérations sur instruments dérivés (valeur de rachat des instruments dérivés vendus) figurent séparément au bilan.

2.2 Opérations de change

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont calculés à des taux de change moyens. Les actifs et les dettes en monnaies étrangères sont évalués aux taux de fin d'année. Les pertes qui résultent du change sont comptabilisées sur le compte de résultats.

2.3 Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont portés au bilan à leur valeur nominale, après déduction d'ajustements de valeurs nécessaires, selon les règles de gestion d'entreprise.

2.4 Participations

Par mesure de prudence, les participations dans les «sociétés-venture» sous forme de capital-actions et de prêts, sont amorties à un franc. Les produits futurs sont comptabilisés sur le compte de résultats.

2.5 Immeubles

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur valeur de rendement capitalisée à 6% ou à leur prix de vente au moment de l'établissement du bilan. Les ajustements de valeurs requis sont effectués en adéquation. Des provisions sont créées pour des anciens immeubles nécessitant des rénovations dans les prochains temps. Les terrains et immeubles en construction sont comptabilisés aux coûts cumulés. Les nouveaux immeubles ne sont réalisés que dans le cadre de contrats avec des entreprises générales, ce qui permet d'assurer le rendement initialement prévu de 6 %. Le portefeuille ne comprend que des terrains avec permis de construction.

2.6 Autres actifs

Les divers investissements et créances ainsi que les avoirs en compte courant auprès des hôpitaux et institutions affiliés sont portés au bilan à leur valeur nominale. Un ajustement des valeurs a été effectué pour les risques latents de créances.

2.7 Provisions

Des provisions sont constituées pour compenser d'éventuelles fluctuations des cours des titres. Le calcul est effectué sur la base d'une analyse de risques détaillée réalisée en février 2000. Les provisions ont dû être dissoutes en grande partie au cours de l'exercice écoulé. Les provisions pour les variations de produits doivent permettre la rémunération du capital dans le cas d'une année avec des résultats moindres.

2.8 Capital engagé

Le capital de réserve, les provisions de prévoyance ainsi que les provisions de risques de fluctuations nécessaires sont vérifiés annuellement par des experts en assurances et confirmés par une expertise actuarielle. Pour l'exercice écoulé nous avons procédé aux adaptations nécessaires.

2.9 Autres passifs

Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale, d'éventuels risques d'assurance sont couverts par des provisions.

2.10 Fonds à la disposition de la fondation

Les fonds à la disposition de la fondation ont augmenté de 198 milliers de francs à 659 milliers de francs.

2.11 Gains et pertes sur le change réalisés ou non sur les titres

Les gains et pertes sur le change sont indiqués à leurs valeurs brutes. Ils comprennent également les frais de transaction des titres.

2.12 Charges d'administration

Le poste «charges d'administration» comprend tous les frais d'administration à leur valeur brute.

2.13 Charges pour les immeubles

Le poste «charges pour les immeubles» comprend les coûts de propriétaires non transférables ainsi que les frais d'entretien.

2.14 Autres produits

Dans ce poste figurent toutes les prestations facturables des collaborateurs de la Fondation de prévoyance ASMAC vis-à-vis de tiers.

2.15 Produits extraordinaires

Dans ce poste figurent d'une part une obligation amortie au cours des années précédentes de Biber Holding SA pour un montant de 1'200 milliers de francs qui a été remboursée contre toute attente aux investisseurs au cours de l'exercice, après de longues procédures; et d'autre part, également contre toute attente, un remboursement de capital en provenance d'une ancienne participation à une copropriété au «Handelszentrum-Zürich-Airport» Opfikon. Ce dernier montant s'élève à 46,2 milliers de francs et a été encaissé après de longues années de procès.

3. Placements de la fortune

Les placements ont été effectués selon le règlement en vigueur sur les placements. Les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 OPP2 ont été respectées avec l'exception suivante:

Considérant les risques possibles ainsi que les provisions pour fluctuations, la limite de 30 % selon l'article 55e de l'OPP2 a été dépassée de 4,5 %, ceci toutefois en respectant la stratégie de placement à long terme dans la fourchette de 20 % à 40 %.

Lors de sa séance du 20 mars 2002, le Conseil de fondation a pris note du fait que le Comité chargé des investissements a décidé le 8 mars 2002 de s'en tenir à la stratégie en cours.

Eu égard aux comptes 2001, il est prévu de faire procéder à une nouvelle analyse de risques.

4. Opérations sur instruments dérivés

Situation au 31 décembre 2001

	Volume contracté diminuant l'engagement CHF	Volume contracté augmentant l'engagement CHF
Titres de participation/indices		
Options (négociables)	7'089'275	18'847'662
Options (OTC)	16'900'000	1'100'000
Total pour l'exercice	23'989'275	19'947'662
Total année précédente	32'650'265	12'823'160

Depuis le début des opérations sur instruments dérivés, en août 1993, le rendement net de toutes les opérations a été d'environ 71 millions de francs.

Opérations sur instruments dérivés Situation au 31 décembre 2001

	Diminuant l'engagement CHF	Augmentant l'engagement CHF
Long Puts (droits de vente)		
Suisse Actions et indices (négociables)	0	
Suisse Obligations de la Confédération (OTC)	0	
Etranger Actions et indices	0	
Dérivés diminuant l'engagement	0	
Short Puts		
Suisse Actions (négociables)		5'484'999
Suisse Actions (OTC)		1'100'000
Etranger Actions (négociables)		6'648'488
Dérivés augmentant l'engagement		13'233'487
Short Calls		
Suisse Actions (négociables)	0	
Suisse Actions (OTC)	6'500'000	
Suisse Obligations de la Confédération (OTC)	10'400'000	
Etranger Actions (négociables)	7'089'275	
Vente de calls couverts	23'989'275	
Long Calls (droits d'achat)		
Suisse Actions (négociables)		1'149'062
Etranger Actions (négociables)		5'565'113
Fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat		6'714'175
Total des dérivés diminuant / augmentant l'engagement	23'989'275	19'947'662
Effet net des dérivés sur l'engagement total en actions		- 4'041'613
Effet net sur l'engagement en monnaies étrangères		5'124'326

Le volume contracté des différents types d'instruments dérivés correspond au montant total des engagements pris, ainsi qu'au prix d'exercice pour l'acquisition de la valeur boursière sous-jacente. Le volume total contracté des instruments dérivés a été réalisé selon les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 OPP2.

Opérations sur instruments dérivés Situation au 31 décembre 2000

	Diminuant l'engagement CHF	Augmentant l'engagement CHF
Long Calls (droits de vente)		
Suisse Actions (négociables)	0	
Etranger Actions et indices (négociables)	0	
Dérivés diminuant l'engagement		
	0	
Short Puts		
Suisse Actions (négociables)		15'240'000
Suisse Actions (OTC)		1'500'000
Etranger Actions (négociables)		10'033'715
Vente de calls couverts		
		26'773'715
Short Calls		
Suisse Actions (négociables)	5'300'000	
Suisse Actions (OTC)	2'700'000	
Suisse Obligations de la Confédération (OTC)	0	
Etranger Actions (négociables)	4'823'160	
Vente de calls couverts		
	12'823'160	
Long Calls (droits d'achat)		
Suisse Actions (négociables)		1'110'000
Etranger Actions (négociables)		4'766'550
Fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat		
		5'876'550
Total des dérivés diminuant / augmentant l'engagement		
	12'823'160	32'650'265
Effet net des dérivés sur l'engagement total en actions		
		19'827'105
Effet net sur l'engagement en monnaies étrangères		
		9'977'105

III. Informations actuarielles

1. Effectif des assurés

	Effectif 31.12.2001	Effectif 31.12.2000
Argovie	558	536
Appenzell Rhodes-Extérieures	30	25
Bâle-campagne	158	138
Bâle-ville	1'033	983
Berne	1'347	1'270
Glaris	30	26
Grisons	160	184
Lucerne	373	346
Neuchâtel	106	91
Nidwald	15	16
Obwald	18	17
Schaffhouse	69	67
Schwyz	51	51
Soleure	197	191
Saint-Gall	566	512
Thurgovie	185	175
Uri	16	14
Vaud	997	961
Valais	35	26
Zoug	0	9
Zurich (moyens de tiers)	21	15
Zurich (hôpitaux cantonaux)	1'141	1'065
Zurich (REGA)	21	12
Zurich (hôpitaux ville, régionaux et de district)	913	837
Zurich (université)	2'782	2'371
Adhésions directes (y compris assurance d'interruption de travail)	642	616
Divers	99	128
Assurés actifs (y compris les invalides partiels)	11'563	10'682
Assurés percevant une rente vieillesse	18	14
Assurés percevant une rente d'invalidité (y compris invalides partiels)	98	88
Rentes d'enfants d'invalides	72	58
Rentes pour conjoints	28	27
Rentes pour orphelins ou demi-orphelins	49	48
Bénéficiaires de prestations	265	235
Comptes de libre passage	2'310	2'498
Total des dossiers d'assurés	14'138	13'415

2. Indications quant au bilan actuariel

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a établi un bilan actuariel au 1er janvier 2002 sur les bases CFA/PRASA 2000, avec un taux d'intérêt technique de 4 % et le règlement de la Fondation de prévoyance ASMAC en vigueur depuis le 27 juin 2000. Au moyen des bilans actuariels on peut vérifier si les obligations d'assurance de la fondation sont couvertes par sa fortune selon le bilan commercial. Au 1er janvier 2002, le bénéfice correspond à 0,1 % des obligations de la Fondation de prévoyance ASMAC, ce qui représente une couverture de 100,1 %.

3. Représentation de la situation financière effective

Le Code des Obligations (CO) définit des prescriptions pour l'établissement du bilan et les évaluations pour la présentation des comptes (voir page 23, § 2.1). Le législateur exige que les obligations soient comptabilisées au bilan à leur valeur nominale et non à la valeur du jour. Lors des variations du marché du taux des capitaux, les obligations peuvent accuser un cours différent de leur valeur nominale. Cette divergence est représentée dans le tableau ci-après.

Bilan en milliers de CHF	valeur comptable	Valeur utilisée pour le calcul des fonds disponibles	Fonds disponibles 31.12.2001	Fonds disponibles 31.12.2000
Capital disponible			659	461
Titres	659'225	659'420	195	- 222
Provisions				
› Fluctuations de valeurs sur les placements	6'000	6'000	0	0
› Fluctuations produits	29'800	29'800	0	0
› Autres fluctuations	100	100	0	0
› Provisions de prévoyance	14'000	14'000	0	0
› Réserves pour couverture des risques de fluctuations	9'200	9'200	0	0
Capital disponible, y compris les sécurités pour assurer la pérennité de la fondation			854	239

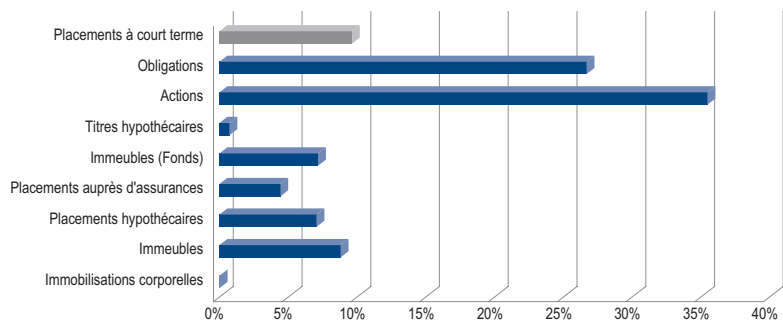
Pour les titres, les valeurs utilisées pour le calcul des fonds disponibles se fondent sur les valeurs de cotation au jour d'échéance.

La différence de 195 milliers de francs concernant les titres résulte du fait que pour les obligations, les valeurs de cotation se situent au dessus des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de ce montant. L'année précédente, les valeurs de cotation des obligations se situaient encore en dessous des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de 222 milliers de francs.

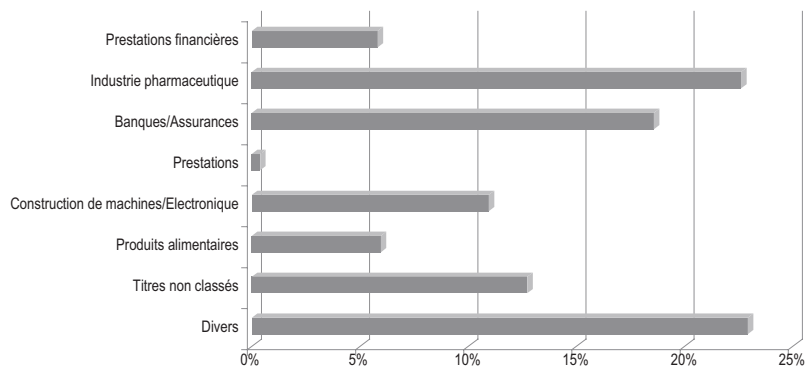
IV. Commentaires sur le bilan

	Valeur comptable 31.12.2001 en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2000 en milliers de CHF	Valeur de cotation 31.12.2001 en milliers de CHF	Valeur de cotation 31.12.2000 en milliers de CHF
Placements à court terme	85'278	77'953		
Obligations				
Confédération, canton, assurances, banques	60'500	48'300	60'408	48'552
Autres créanciers suisses en CHF	52'874	56'243	50'946	56'039
Autres créanciers en monnaie étrangère	1'133	14'456	1'125	13'933
Créanciers étrangers en CHF	12'900	13'900	11'638	13'331
Créanciers étrangers en monnaie étrangère	108'800	116'662	112'249	117'503
Actions				
Suisse	169'060	235'022	169'060	235'022
Etranger	144'963	155'467	144'963	155'467
Options	0	0	0	0
Titres hypothécaires	6'400	6'400	6'435	6'382
Immeubles (fonds)	63'425	70'370	63'425	70'370
Autres placements	0	0	0	0
Placements de capital auprès d'assurances	39'170	38'261	39'171	38'261
Titres	659'225	755'081	659'420	754'860
Hypothèques à taux fixe	38'604	47'999		
Hypothèques à taux variable de 1er rang	21'459	14'171		
Hypothèques à taux variable de 2ème rang	2'342	3'357		
Placements hypothécaires	62'405	65'527		
Immeubles loués	59'818	46'883		
Copropriétés	6'015	6'015		
Terrains non bâtis	0	0		
Constructions en cours	12'141	25'096		
Immeubles	77'974	77'994		
Immobilisations corporelles	83	134		
Placements à long terme	799'687	898'736		
Total placements de capitaux	884'965	976'689		

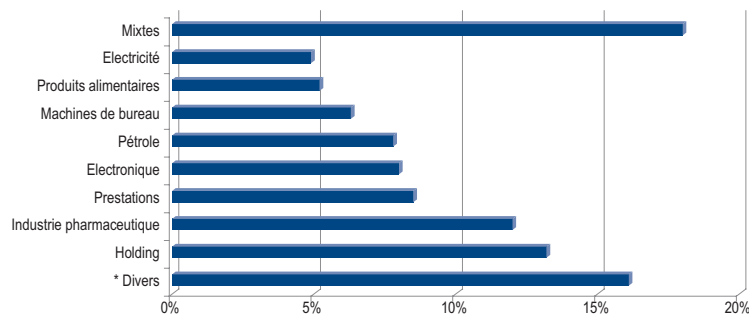
Placements en capitaux au 31 décembre 2001 pour un total de 884'965 milliers de CHF



Répartition des placements en actions Suisse au 31 décembre 2001 pour un total de 169'055 milliers de CHF



Répartition des placements en actions à l'étranger au 31 décembre 2001 pour un total de 144'963 milliers de CHF



* Des placements dans des fonds et des instruments similaires, par exemple Sustainable Performance Group (placements dans des valeurs à caractère durable), ne pouvant être clairement affectés à une branche donnée

Liste des immeubles au 31 décembre 2001

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre d'immeubles	1 et 1 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parking et de garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Recette de loyer en milliers de CHF	Rendement en %
Aarberg																
Leimernweg 29/31/33	1999	1'180	3		4	5	7	3	19		22	41	5'470	4'000	332	6,1
Leimernweg 17/19/21	2000	1'216	3		6	6	5	3	20		22	42	5'540	3'900	336	6,1
Leimernweg 9/11/13	2001	1'381	3		6	6	5	3	20		22	42	5'540	3'900	337	6,1
Berne																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6		4			10	2	5	17	2'250	1'532	145	6,4
Kollerweg 32	1964	1'136	1		1	1			2	1	35	38	4'000	3'700	243	6,1
Burgdorf																
Heimiswilstrasse 30/32/34/36	1980	4'593	4	4	5	8	19	7	43		50	93	11'080	9'411	689	6,2
Gland																
Rte Malagny 13/15	2000	3'412	2			2	18		20		30	50	6'170	5'279	476	7,7
Ipsach																
Schürlistrasse 34	2001	1)	1			3	6	3	12		16	28	4'150	3'000	252	6,1
Küngoldingen																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1'811	2		2	4	6	2	14		18	32	4'130	3'921	261	6,3
Lyss																
Hofstattweg 2	1985	1'701	1		3		8		11		20	31	2'800	3'225	195	7,0
Villmergen																
Feldstrasse 7	2000	1'351	1			4	7	2	13		19	32	3'928	3'211	241	6,1
Feldstrasse 11	2001	1'438	1			2	3	9	14		27	41	4'760	3'763	286	6,0
			23	10	27	45	84	32	198	3	286	487	59'818	48'842	3'793	

1) Superficie en m2 non encore connue; parcellement définitif non encore effectué.

V. Autres indications

Restriction de la propriété pour engagements propres

› immeubles

› collateralized Securities Lending

Avoirs épargne vieillesse LPP

31.12.2001
en milliers de CHF

3'960

34'196

276'360

31.12.2000
en milliers de CHF

3'960

51'801

258'911

Données statistiques

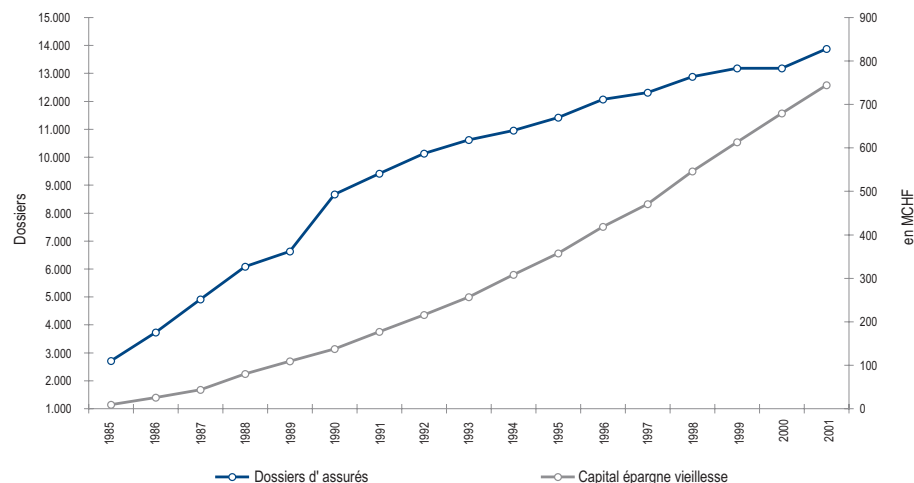
Evolution des dossiers d'assurés les bénéficiaires de rentes non compris

1985	2'701		
1986	3'721	+	37,76 %
1987	4'908	+	31,90 %
1988	6'085	+	23,98 %
1989	6'626	+	8,89 %
1990	8'671	+	30,86 %
1991	9'412	+	8,55 %
1992	10'133	+	7,66 %
1993	10'619	+	4,80 %
1994	10'951	+	3,13 %
1995	11'416	+	4,25 %
1996	12'066	+	5,69 %
1997	12'306	+	1,99 %
1998	12'872	+	4,60 %
1999	13'179	+	2,39 %
2000	13'180	+	0,01 %
2001	13'873	+	5,26 %

Evolution du capital épargne vieillesse y compris les bénéficiaires de rentes en milliers de francs

1985	8'670		
1986	25'403	+	193,00 %
1987	42'923	+	68,97 %
1988	79'559	+	85,35 %
1989	108'784	+	36,73 %
1990	137'266	+	26,18 %
1991	177'031	+	28,97 %
1992	215'461	+	21,71 %
1993	256'728	+	19,15 %
1994	308'054	+	19,99 %
1995	357'261	+	15,97 %
1996	418'573	+	17,16 %
1997	470'398	+	12,38 %
1998	545'834	+	16,04 %
1999	613'163	+	12,34 %
2000	679'335	+	10,79 %
2001	743'791	+	9,49 %

Evolution Dossiers d'assurés / Capital épargne vieillesse



Liste des hôpitaux et institutions

affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC
(état au 1er janvier 2002)

Argovie	Plan	Entreprise
aarReha	153	281
Bezirksspital Brugg	153	285
Gesundheitszentrum Fricktal, Rheinfelden	154	284
Kantonsspital Aarau	153	276
Kantonsspital Baden	153	277
Klinik Barmelweid	157	283
Klinik für Schlafmedizin AG, Zurzach	40	758
Klinik Schützen, Rheinfelden	40	628
Kreisspital für das Freiamt, Muri	154	279
Pflegi Muri	154	292
Praxis Dr. Boerlin, Rheinfelden	40	711
Praxis Dr. C. Zuber, Othmarsingen	30	717
Praxis Dr. Simonett, Frick	40	757
Praxis Dr. Streit, Baden	40	698
Praxis Dr. Wicki, Nussbaumen	40	616
Psychiatrische Klinik Königsfelden, Brugg	153	278
Regionalspital Leuggern	154	289
Reha Baden-Zurzach, Zurzach	159	288
Rehabilitationsklinik Freihof, Baden	40	295
Rehaklinik Rheinfelden	154	286
Spital Menziken	185	291
Spital Zofingen	154	280
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	189	294

Appenzell Rhodes-Extérieures	Plan	Entreprise
Kantonale Psychiatrische Klinik Herisau	150	274
Kantonales Spital Heiden	150	615
Kantonales Spital Herisau	150	271
Klinik Gais AG	152	273

Bâle-Campagne

	Plan	Entreprise
Ita Wegmann Klinik, Arlesheim	30	264
Kantonale Psychiatrische Dienste Liestal	190	263
Kantonsspital Bruderholz	190	261
Kantonsspital Laufen	190	266
Kantonsspital Liestal	190	262
Kurzentrum Rheinfelden	40	772
Praxisklinik Rennbahn, Muttenz	40	265
Swiss Early Psychosis Project, Binningen	50	762
Vista-Klinik, Binningen	40	456

Bâle-Ville

	Plan	Entreprise
Arbeitsgruppe Schweiz im 20. Jahrhundert, Basel	194	252
ARUD Basel	40	260
Bethesda-Spital Basel	148	255
Bürgerspital Basel	194	249
Felix Platter-Spital, Basel	155	246
Gemeindespital Riehen	194	571
Gesundheitsplan HMO, Basel	171	506
Hoffmann-La Roche, Basel (Betriebsärzte/-innen)	40	258
Kantonsspital Basel	155	241
Kinder- und Jugendpsychiatrische Universitätsklinik und Poliklinik, Basel	155	614
MEDGATE AG, Basel	194	722
Praxis Dr. Molinari, Basel	50	776
Psychiatrische Universitätsklinik Basel	155	244
REHAB Basel AG	194	510
Sanitätsdepartement Kanton Basel-Stadt	155	243
Schweizerische Treuhandgesellschaft, Basel	30	421
Seminar für Ur- und Frühgeschichte Universität Basel	40	458
St. Claraspital AG, Basel	144	248
Universität Basel	194	242
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB	194	602
Wolff System AG, Basel	40	603

Berne	Plan	Entreprise
Aerzte-Pool Brunnhof, Bern	30	775
Akutspital Riggisberg	110	198
ARUD Biel	109	185
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi	109	659
Bezirksspital Belp	50	193
Bezirksspital Oberhasli, Meiringen	112	170
Bezirksspital Saanen	40	199
Blutspendedienst SRK Bern AG	30	699
Dianostik AG der Spitäler Frutigen, Meiringen, Interlaken	110	773
FMH Sekretariat Bern	40	536
Gruppenpraxis Mühlematt, Bern	40	739
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	169	172
IKS Bern	40	203
Inselspital Bern	127	188
Kardiologische Praxis Dres. med. Chételat & A. Hagmann, Bern	40	742
Klinik Beau-Site AG, Bern	113	171
Klinik Bethesda, Tschugg	40	204
Klinik Permanence, Bern	113	570
Klinik SGM, Langenthal	40	207
Klinik Sonnenhof AG, Bern	109	177
Kollegium für Hausarztmedizin KHM, Bern	188	631
Krankenheim Bern-Wittigkofen	40	555
Lindenhofspital, Bern	40	702
MEDI 24, Bern	40	716
Praxis Dr. Christen, Thun	40	646
Praxis Dr. Fischer, Ostermundigen	40	484
Praxis Dr. Gross, Lenk	40	573
Praxis Dr. Inauen, Bern	40	777
Praxis Dr. Klaus, Oberhofen	40	740
Praxis Dr. Kraut, Herzogenbuchsee	40	653
Praxis Dr. Lang, Bern	50	752
Praxis Dr. Maerki, Bern	40	770
Praxis Dr. Nidecker, Erlach	50	705
Praxis Dr. Niklaus, Lenk	40	482
Praxis Dr. Schmid-Messerli, Bern	40	766
Praxis Dr. Vogt, Bern	40	744
Praxis Dr. von Muralt, Worb	40	619
Praxis Dr. Wyss, Langenthal	40	761
Privatklinik Reichenbach bei Meiringen	40	433
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	193	189
Psychiatrische Klinik Bellelay	127	417
Psychiatrische Klinik Münsingen	127	417
Psychiatrische Universitätsklinik Bern	127	417

Regionales Spitalzentrum Aare-/Kiesental, Münsingen	118	176
Regionalspital Emmental, Standort Burgdorf	109	169
Regionalspital Emmental, Standort Langnau	109	196
Spital Thun-Simmental AG, Thun	109	167
Schweizerischer Olympischer Verband, Bern	40	552
Spital Aarberg	109	192
Spital Frutigen	40	194
Spital Interlaken	110	168
Spitalzentrum Biel-Bienne	109	180
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	109	166
Tiefenauspital, Bern	117	190
Universität Bern	127	417
Universität Bern, Drittkredite	127	417
Wysshölzli, Herzogenbuchsee	40	525
Zieglerspital, Bern	117	175

Fribourg

Plan Entreprise

CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière	142	229
Hôpital de la Béroche, Saint-Aubin	40	586
Spital des Sensebezirks, Tafers	40	231

Glaris

Plan Entreprise

Höhenklinik Braunwald	187	222
Kantonsspital Glarus	135	221
Praxis Dr. Bendel, Niederurnen	30	754

Grisons

Plan Entreprise

Alpine Kinderklinik Pro Juventute, Davos	40	340
Kreuzspital Chur	167	337
Ospidal d'Engiadina Bassa, Scuol	40	341
Ospidal Val Müstair, Müstair	50	657
Praxis Dr. Egger, Klosters	50	686
Regionalspital Prättigau, Schiers	167	338

Regionalspital Surselva, Ilanz	167	328
Rehabilitationszentrum Seewis	40	760
Rhätisches Kantons- und Regionalspital, Chur	167	329
Spital Davos	40	539
Spital Oberengadin, Samedan	167	330
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	167	336
Zürcher Höhenklinik, Davos	100	335

Lucerne

	Plan	Entreprise
AAO AG, Sursee	40	437
Institut für medizinische Radiologie St. Anna, Luzern	30	753
Kantonales Spital Sursee-Wolhusen, Sursee	129	213
Kantonales Spital Wolhusen, Wolhusen	129	214
Kantonsspital Luzern	129	212
Praxis Dr. Buchmann, Luzern	50	784
Praxis Dr. Burkard, Luzern	40	652
Praxis Dr. Eberli, Hochdorf	30	721
Praxis Dr. Estermann, Schötz/Dorfchärn	50	515
Praxis Dr. Reichert, Dagmarsellen	50	779
Praxis Dr. Zimmermann, Emmenbrücke	50	606
Psychiatriezentrum Luzerner Landschaft, St. Urban	129	215
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	131	217
SolidarMed, Luzern	130	216
Tierheim an der Ron, Root	50	605

Neuchâtel

	Plan	Entreprise
AIMS, Cernier	40	455
Hôpital de La Chaux-de-Fonds	176	389
Hôpital de la Providence, Neuchâtel	40	391
Hôpital du Locle, Le Locle	40	390
Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel	175	387

Nidwald	Plan	Entreprise
Kantonsspital Nidwalden, Stans	138	224
Praxis Dr. Sigg, Hergiswil	50	622

Obwald	Plan	Entreprise
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	137	223

Schaffhouse	Plan	Entreprise
Kantonales Pflegeheim, Schaffhausen	149	269
Kantonsspital Schaffhausen	149	267
Klinik Belair, Schaffhausen	30	270
Psychiatrische Klinik Breitenau, Schaffhausen	149	268
TCM Schaffhausen AG, Schaffhausen	40	746

Schwyz	Plan	Entreprise
Praxis Dr. Papandreou, Freienbach	30	764
Regionalspital Lachen	134	219
Sozialpsychiatrischer Dienst, Goldau	139	645
Spital Schwyz	134	220
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste Schwyz, Goldau	139	767

Soleure	Plan	Entreprise
Bezirksspital Thierstein, Breitenbach	143	237
Bürgerspital Solothurn	143	234
Kantonsspital Olten	143	233
MRI Radiologisches Institut Rodiag, Olten	40	549
Psychiatrische Dienste des Kantons Solothurn, Solothurn	143	236
Solothurner Höhenklinik, Allerheiligenberg	143	238
Spital Dornach	143	235
Spital Grenchen	143	232

Saint-Gall	Plan	Entreprise
Bürgerspital St. Gallen	162	319
CareMetrics, Bronschhofen	40	781
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	187	503
Infomed Verlags-AG, Wil	40	206
Kantonale Laboratorien St. Gallen	162	303
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil	162	310
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	162	309
Kantonale Verwaltung St. Gallen	162	508
Kantonales Spital Altstätten	162	308
Kantonales Spital Flawil	162	306
Kantonales Spital Grabs	162	305
Kantonales Spital Rorschach	162	307
Kantonales Spital Uznach	162	304
Kantonales Spital Walenstadt	162	311
Kantonsspital St. Gallen	162	302
Klinik Valens	163	312
Kollegium für Hausarztmedizin KOHAM, St. Gallen	188	678
Krebsliga St. Gallen - Appenzell, Abtwil	40	629
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen	198	317
Praxis Dr. Benz, Staad	40	749
Praxis Dr. Heeb, Kronbühl	30	771
Praxis Dr. med. Gammeter, Wattwil	50	769
Praxis Dr. Otremba, St. Gallen	40	712
Praxis Dr. Pfister, Gommiswald	40	559
Rehabilitationsklinik Walenstadtberg	162	318
Schweinegesundheitsdienst Ostschweiz, Flawil	40	590
Sonnenhof Kinder- und Jugendpsychiatrisches Zentrum, Ganterschwil	30	703
Spital Wattwil	164	313
Spital Wil	162	316
Stiftung für zytologische Diagnostik, St. Gallen	40	630
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	197	320
Verein David, St. Gallen	40	763

Tessin	Plan	Entreprise
Clinica Hildebrand, Brissago	40	394

Thurgovie	Plan	Entreprise
Humaine Klinik Zihlschlacht AG	40	504
Kantonale Psychiatrische Klinik Münsterlingen	165	324
Kantonsspital Münsterlingen	165	323
Klinik Schloss Mammern	40	524
Praxis Dr. Bucher, Frauenfeld	40	670
Praxis Dr. Gugg, Frauenfeld	40	748
Praxis Dr. Laib, Altnau	40	745
Praxis Dr. Rotach, Dussnang	40	544
Psychiatrische Klinik Littenheid	40	325
Thurgauer Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	165	533

Uri	Plan	Entreprise
Kantonsspital Uri, Altdorf	132	218

Vaud	Plan	Entreprise
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	170	354
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon	169	364
Centre Pluridisciplinaire d'Oncologie, Lausanne	195	377
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	170	344
EHC-Hôpital d'Aubonne	169	371
EHC-Hôpital de Gilly	169	374
EHC-Hôpital de Morges	169	360
Fondation CRS, Lausanne	40	658
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	169	363
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	169	373
Hôpital de Lavaux, Cully	169	462
Hôpital du Chablais, Aigle	169	370
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	169	365
Hôpital intercantonal de la Broye, Payerne	169	361
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	172	359
Hôpital Riviera - Site de Montreux	169	358
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Lausanne	195	357
ISDE, Corcelles-sur-Chavornay	40	617
Polyclinique Médicale Universitaire, Lausanne	195	355
resHO réseau des soins Hospitaliers St. Loup Orbe La Vallée, Pompaples	169	368
Secteur psychiatrique Centre, Lausanne	170	348

Secteur psychiatrique Nord, Lausanne	170	352
Secteur psychiatrique Ouest, Lausanne	170	349
Universität de Lausanne	195	343

Valais	Plan	Entreprise
Berner Klinik Montana	199	383
Luzerner Höhenklinik, Montana	129	381
Oberwalliser Kreisspital, Brig	191	385
Polyclinique de Verbier SA, Verbier	50	644
Praxis Dr. Bannwart, Zermatt	40	732
RZL Reha-Zentrum Leukerbad AG, Leukerbad	174	382
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	189	673

Zoug	Plan	Entreprise
Diakonieverband Ländli, Oberägeri	30	718
Praxis Dr. Meyer, Zug	40	741

Zurich	Plan	Entreprise
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	40	523
ARUD Zürich	50	165
Ärztegemeinschaft Hirslanden, Thalwil	200	756
Bezirksspital Affoltern am Albis	100	119
Bircher Klinik Susenberg, Zürich	40	569
Blutspendedienst SRK, Zürich	50	157
Causa demis clinic, Zürich	30	755
Devotec AG, Zürich	30	710
Diakoniewerk Neumünster, Zollikerberg	30	419
Drittmittel, Zürich	101	129
ETH, Zürich	40	442
Evangelisch-Methodistische Kirche, Zürich	40	449
Forel-Klinik, Ellikon an der Thur	30	155
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	187	503
Gesundheitsversorgung Zürcher Oberland - GZO, Wetzikon	100	125
Gruppenpraxis Hirschen, Zürich	40	502
Hinderer Holding AG, Oetwil am See	104	140

Hohenegg Klinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Meilen	100	118
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur	102	731
Kantonsspital Winterthur	102	84
Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst des Kantons Zürich	102	90
Kinderspital Zürich	100	120
Klinik am Zürichberg, Zürich	106	152
Klinik Hirslanden, Zürich	40	436
Krankenheim Bächli, Bassersdorf	30	422
Kreisspital Männedorf	100	122
Maternité Inselhof, Zürich	107	115
Nationalfonds, Zürich	101	735
Nepal Mission, Bäretswil	40	696
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H. Heimgartner, Zürich	196	143
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H.-J. Hansen, Zürich	196	142
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. J. A. Robinson, Zürich	196	110
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. M. Hesse, Zürich	196	131
Pädagogisches Institut Uni Zürich, FS + S	30	709
Paracelsus-Spital, Richterswil	105	141
Pfarrer Ernst Sieber, Zürich	30	160
Praxis Dr. Ambauen - Droste, Uster	30	751
Praxis Dr. Bachmann, Zürich	30	778
Praxis Dr. Baumann, Hirzel	40	774
Praxis Dr. Baur, Hettlingen	30	737
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	50	672
Praxis Dr. Bircher, Wetzikon	30	750
Praxis Dr. Grilec, Zürich	50	474
Praxis Dr. Küng, Zürich	50	671
Praxis Dr. Nussbaum, Kloten	40	654
Praxis Dr. Steigmeier, Dänikon	50	743
Praxis Dr. Wobmann, Bülach	40	759
Psychiatrie-Zentrum Hard, Embrach	102	88
Psychiatrische Klinik, Rheinau	102	87
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	102	86
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich	192	156
Sanatorium Kilchberg	103	139
Schweizerisches Epilepsie-Zentrum, Zürich	100	123
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich	186	500
Seismo Verlag AG, Zürich	30	427
Sozialdepartement der Stadt Zürich, Zürich	107	148
Sozialökonomisches Seminar Prof. Dr. P. Zweifel, Zürich	196	144
Spital Bülach	100	111
Spital Limmattal, Schlieren	100	153
Spital Uster	100	116
Spital Zimmerberg, Horgen	100	112

Spital Zollikerberg	100	114
Stadtärztlicher Dienst, Zürich	107	147
Stadspital Triemli, Zürich	107	146
Stadspital Waid, Zürich	107	145
Stiftung SOMOSA, Winterthur	40	452
Universität Zürich (Vorsorgeplan Universität Zürich)	101	734
Universität Zürich (Vorsorgeplan Variante Zürich)	30	418
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	100	121
Universitätsspital Zürich	102	85
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	30	729
WEC International, Rüti	40	720
Wilhelm Schulthess Klinik, Zürich	100	124
Zürcher Höhenklinik, Davos Clavadel	100	335
Zürcher Höhenklinik Wald, Faltigberg	100	127
Zürcher Lighthouse, Zürich	40	621

Rapport de l'organe de révision

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

PricewaterhouseCoopers AG
Hallerstrasse 10
Postfach
3001 Bern
Téléfon 031 306 81 11
Fax 031 306 81 15

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la
Fondation de prévoyance ASMAC
Berne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance ASMAC pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

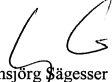
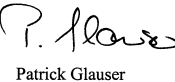
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

 
Hansjörg Sägesser Patrick Glauser

Berne, 15 mai 2002

Annexe

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe)